

N°17-12-134

L'an deux mil dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 décembre 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; LASSALE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. (reçoit pouvoir de J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; BAILLY P. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; FOURRIER B. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à S. LEFEBVRE) ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; WAUQUIER A. ; GALLET J.M. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à E. BOIN)

Absents :

Madame DOURIEZ D.

Messieurs SENECAAT D. ; GARENAUX M.

Monsieur André DUWAT est élu secrétaire.

OBJET : TEPCV – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 16-11-90 du 28 novembre 2016, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés, afin de créer un effet d'émulation et de faciliter la mise en œuvre de l'OPAH – 2016/2017.

Une enveloppe de 80.000 € a été ouverte, financée à hauteur de 80 % par le programme TEPCV.

Dans ce cadre, 2 dossiers ont été déposés et validés par l'Espace Info-Energie :

1. Mr Henri LEGAY de Wavrans – Remplacement de fenêtres – Aide estimée à 333 € maxi
2. Mme Yolande BACHELET de Nielles – Installation d'un poêle à pellets – Aide estimée à 422 € maxi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder les aides financières proposées.

Ces aides seront versées à l'appui d'une copie des factures acquittées.

Pour extrait conforme.
Le Président,

